

Candidats recherchent parrains

Creuse

Depuis dimanche, la collecte des parrainages pour l'élection présidentielle a officiellement été lancée. Mais cela fait déjà des semaines voire des mois que les élus de Creuse sont sollicités pour apporter ce précieux sésame à un candidat à l'Élysée. Ainsi, les comités de soutien s'organisent pour notamment convaincre des maires parfois récalcitrants.

Alix Vermande

alix.vermande@centrefrance.com

Coups de téléphone, mails, courriers, rendez-vous... depuis plusieurs semaines, les maires de Creuse voient leur quotidien être quelque peu bouleversé par la course aux parrainages pour l'élection présidentielle. « On est trop sollicités par tout le monde donc, au final, ça ne donne même plus trop envie d'offrir son parrainage à quelqu'un », confie Marc Lamontagne, maire de Méasnes.

Devoir démocratique ou véritable soutien ?

En 2017, il avait porté son choix sur Jacques Cheminade. Cette année ? Il ne sait pas. « Pour le moment, je ne parraine personne. Il y a trop de petits candidats donc je suis un peu perdu. Mon envie reste de leur

donner une chance car ils veulent représenter le petit peuple, ou du moins essayer. » Dans cette démarche démocratique, l'élus creusois est rejoint par Christian Nguyen, représentant départemental du NPA. Pour l'heure, son candidat Philippe Poutou peine à obtenir les fameux 500 parrainages, seuil minimum devant être validé par le Conseil Constitutionnel pour officiellement se lancer dans la course à l'Élysée.

Le frein de la publication officielle

Alors, il en appelle au bon sens en adressant notamment un courrier aux parlementaires du département. « Dans de nombreuses communes, cela est compliqué pour les maires qui y voient alors une forme de soutien politique, considérant alors que leur élection sur une liste "sans étiquette", ne peut leur permettre. Ce n'est pas votre cas, vous, élus clairement identifiés sur l'échiquier politique creusois. Vous avez donc la possibilité de remplir tranquillement votre devoir sans crainte d'être soupçonnés d'être partisans d'autant que vos partis respectifs ont largement assez de parrainages pour un éventuel

candidat de votre obédience. »

Et, depuis la présidentielle 2017, l'identité des parrains ainsi que leur choix sont officiellement publiés. Un frein ? C'est bien possible pour Sébastien Chefdeville, maire de Saint-Bard. « Je pense que c'est un droit donc pourquoi pas l'utiliser mais je sais que certains maires ont peur de devoir rendre des comptes à leurs administrés. Mais il y a peut-être aussi une crainte vis-à-vis des services de l'État. Si on parraine un candidat plutôt sulfureux, peut-être qu'on aura des pressions au moment de demander des subventions... » Lui, en tout cas, a opté pour Jean Lassalle. « Il me paraît très sympathique et a des idées qui me correspondent comme la défense de la ruralité. Après, ce n'est pas pour ça que je vais forcément voter pour lui. C'est pour aider les petits candidats qui peuvent avoir du mal. »

Du côté de Jean-Claude Aurousseau, maire de Genouillac, l'hésitation repose plus sur le casting que sur le processus ou un manque d'affinité politique. « Pour moi, aucun candidat ne tient la route. Ce sont tous des baltringues ! Mais je



vais quand même essayer de trouver un nom pour au moins aider quelqu'un qui n'est pas très connu. »

Des candidats peu implantés localement

D'autres candidats ont quant à eux une autre problématique : celle de ne pas être implantés localement. Ainsi, si Éric Zemmour est bien devant Anne Hidalgo dans les sondages, la jeu-

nesse de son parti Reconquête pèse peu face au poids du Parti Socialiste en Creuse. « Le candidat socialiste n'a jamais de mal à trouver des parrainages dans notre département car nous avons des élus de terrain », explique Yves Giron, chef de file creusois du PS qui avait vu Benoît Hamon être plébiscité en Creuse grâce au terreau de gauche.

FOIRE AUX QUESTIONS

QUELLE EST LA RÈGLE ? Un ou une candidate à la présidentielle doit recueillir au moins 500 parrainages, provenant d'au moins 30 départements. Mais pas plus de 10 % des signatures ne doivent émaner d'un même département. Ces conditions sont vérifiées par le Conseil constitutionnel. ■

QUI PEUT PARRAINER ? Il s'agit uniquement d'élus : les députés, sénateurs et représentants français au Parlement européen ; les maires (y compris ceux d'une commune déléguée ou associée, les maires d'arrondissements de Paris, Lyon et Marseille) ; les présidents des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération,

communautés de communes ; les conseillers de Paris et de la métropole de Lyon ; les élus départementaux et régionaux ; les conseillers territoriaux de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; les élus des assemblées de Corse, de Guyane, de Martinique, de la Polynésie française, des Assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie et de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ; le président du conseil exécutif de Corse, celui du conseil exécutif de Martinique, de la Polynésie française et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou les présidents des conseils consulaires. ■

Quand est publiée la liste des signataires ?

La liste des parrainages est rendue publique huit jours au moins avant le premier tour sur le site internet du Conseil constitutionnel et au *Journal officiel*. Pendant la période de collecte, des noms de signataires sont rendus publics, au moins deux fois par semaine, sur le site internet du Conseil constitutionnel.

QUELS SONT LES DÉLAIS ? Fixée par la loi, la période de recueil des signatures dé-

bute avec la publication du décret de convocation des électeurs. Celui-ci doit être publié « au moins dix semaines avant la date du premier tour », fixée cette année au dimanche 10 avril. La période de recueil s'achève au plus tard le sixième vendredi avant le premier tour de l'élection. ■

COMMENT ÉVOLUE LE NOMBRE DE PARRAINAGES ? Même si les conditions ont changé, il reste relativement stable. En 1981, les dix candidats à l'élection se sont partagé 16.444 parrains. Ils étaient 17.815 en 2002, mais pour seize candidats ; il y a cinq ans, il y avait 14.296 signataires pour onze candidats. ■

2022



PLURALITÉ. Plus d'une dizaine de candidats avaient été parrainés par des élus creusois pour l'élection présidentielle de 2017. PHOTO STÉPHANIE PARA

Néanmoins, Thierry Gombart, coordinateur de Reconquête dans le département, aborde cette quête de parrainages avec ambition et optimisme. « Oui, c'est vrai qu'il y a presque tout à faire. Mais nous avons de quoi quadriller tout le département pour solliciter les maires. Et on ne regarde pas forcément en fonction de leur étiquette ou des résultats des précédentes élec-

tions. Il arrive parfois que l'on reparte de la mairie sans un parrainage mais la discussion aura été constructive et instructive pour la suite. »

Pour ce qui est de Marine Le Pen, les élus creusois ne se bousculent pas. Un seul d'entre eux l'avait parrainée en 2017. Il s'agit de Michaël Jouanneton. Mais, pour cette présidentielle, le maire de La Celle-sous-Gouzon ne va pas soutenir la

candidate du Rassemblement National. Non pas par peur de rendre des comptes à ses administrés, mais plus par conviction. « Cette fois, mon parrainage sera pour Nicolas Dupont-Aignan. Il est venu faire une réunion de travail sur ma commune pour présenter son programme donc c'est, selon moi, un choix naturel. »

Pour connaître le choix de ses

homologues, il suffira seulement de se rendre, chaque mardi et chaque jeudi, sur le site internet du Conseil Constitutionnel dédié à la présidentielle 2022. Ainsi, la liste des parrainages sera régulièrement mise à jour. Et la première publication, a révélé, hier soir, que deux maires de Creuse ont d'ores et déjà choisi de parrainer Jean-Luc Mélenchon, candidat de La France Insoumise. ■

Benoît Hamon en tête des parrainages pour l'élection de 2017

La publication du nombre de parrainages mais aussi de l'identité des parrains dans chaque département permet aujourd'hui de constater, sans surprise, que les élus creusois roulaient à gauche pour l'élection présidentielle de 2017.

Trente et un. C'est le nombre d'élus creusois qui avaient fait le choix de parrainer Benoît Hamon pour l'élection présidentielle de 2017. Le candidat du Parti Socialiste était de loin le plus plébiscité grâce, notamment, aux parrainages des deux sénateurs du département, Jean-Jacques Lozach et Éric Jeansannetas, du député Michel Ver-



PARTI. Une trentaine d'élus de Creuse avaient apporté leur soutien au candidat socialiste. PHOTO ARCHIVES MATHIEU TUERAS

gnier et du président de l'Agglo du Grand Guéret, Éric Correia.

Arrivaient ensuite Emmanuel Macron (huit parrainages), François Fillon (sept), Jean-Luc Mélenchon (six) et Philippe Poutou (quatre).

Yade, Alliot-Marie mais aussi Baroin

Mais tous les parrains creusois n'ont pas eu la chance de voir leur candidat entrer officiellement dans la course à l'Élysée dont le billet d'entrée est, pour rappel, un total d'au moins 500 parrainages validés par le Conseil Constitutionnel.

Ainsi, malgré le soutien respectif des maires Jean-Claude

EN CHIFFRES

24 %

En 2017, moins d'un maire creusois sur quatre avait choisi de parrainer un candidat à l'élection présidentielle. En revanche, les deux sénateurs et le député du département s'étaient quant à eux manifestés.

77

Au total, ce ne sont pas moins de 77 élus creusois qui ont participé, en 2017, à ce processus de parrainage. À titre de comparaison, ils étaient 142 dans le Puy-de-Dôme, 77 dans le Cantal et seulement 60 dans l'Allier.

16

Pour la dernière élection présidentielle, les parrains creusois ont donné leur précieux sésame à seize candidats différents, signe d'une certaine pluralité politique dans le département.